

PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 AVRIL 2024

PRÉSENTS:

Gérard LECLERC, Sylvie MORGAN, Emmanuel LORIAUD, Sébastien GRAUFEL, Elisabeth DEBS, Nathalie FUNCK, Suzanne GARDEY, Dimitri HÉRAUD, Chrystelle ARNAUD, Bernard SAVIN, Béatrice BOUTET, Cyril ROLLAND, Sophie GODET, Hervé BARSIMÉE, Mylène ROBERT, François QUINTARD, Sylvia MARTIN.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION:

Frédéric DEVEDEIX à Emmanuel LORIAUD, Pascal RICHARD à Mylène ROBERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE:

Elisabeth DEBS.

Mr le Maire ouvre la séance à 19H02.

Gérard Leclerc annonce avant de commencer l'ordre du jour qu'une saisine de la cour régionale des comptes sera effectuée dans la première quinzaine de Mai. Cet audit permettra de valider nos procédures mais aussi de mettre en évidence les éventuels manquements à la bonne gestion. Les résultats de cet audit seront présentés en conseil municipal et rendus publics.

Mr le Maire demande un vote à main levée sur une demande aux autorités compétentes sur la mise en oeuvre du contrat signé entre les parties prenantes du contournement de notre commune.
Approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire de séance est nommé.

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du PV du conseil municipal du 12 décembre 2023. Gérard Leclerc demande à Mylène Robert alors maire de le signer.
Approuvé à l'unanimité.

Approbation du PV du conseil municipal du 12 avril 2024.
Approuvé à l'unanimité.

2- Indemnités du maire et des adjoints.

Il a été décidé de fixer le taux à 36,5% de l'indice IPT pour le maire et 17% pour les adjoints.

Approuvé à l'unanimité.

3- Délégations au maire.

En ce qui concerne les marchés de fournitures, services et travaux le plafond est fixé à 5000€ HT. Au delà de cette somme cela sera décidé en conseil municipal.

Gérard Leclerc nous énumère les différentes délégations.

Approuvé à l'unanimité.

4- Règlement intérieur.

Le conseil municipal nouvellement élu applique le règlement intérieur de la précédente assemblée pour faciliter son fonctionnement interne. Il faudra modifier l'article premier sur la périodicité des séances que l'on veut faire passer de 3 mois à 2 mois.

5- Délégués EPCI.

- SICM. Titulaires: Gérard Leclerc et Emmanuel Loriaud.
Suppléants: Sébastien Graufel et Sylvie Morgan.

Syndicat informatique. Frédéric Devedeix.

CNAS. Elisabeth Debs.

SIMFA. Titulaire: Hervé Barsimée.
Suppléant: Cyril Rolland.

Syndicat des chemins. Bernard Savin.

Syndicat de la Seugne. Titulaire: Cyril Rolland.
Suppléant: Hervé Barsimée.

Approuvé à l'unanimité.

6- Élection des membres du CCAS.

Le CCAS est géré par un conseil d'administration composé de:

Président: Gérard Leclerc

Membres élus: Sylvie Morgan, Elisabeth Debs, Sébastien Graufel, Emmanuel Loriaud.

Membres non élus: Claudette Coquillas, Jean Luc Bossis, Christine Rhul, Josiane Audoire.

Approuvé à l'unanimité.

7- Membres Commission Communale des Impôts directs.

24 personnes toutes domiciliées à Mirambeau. Il y a une personne qui n'est plus domiciliée à Mirambeau et qu'il faut remplacer. Les personnes déjà en place sont: Pascal Roy, Didier Baud, Pascal Richard, Jean-Pierre Breulet, Gilles Parmentier, Jean-Marie Paga, Jean-Michel Clair, Didier Puaud, Christine Rhul, Jacky Perraud, Pascal Mesnard, Yannick Charles, Gérard David, Martine Moreau, Brigitte Savarit, Chantal Pelletier, Chantal Feugnet, Sébastien Graufel, Corinne Palissier, Claude Raymond, Gérard Leclerc, Suzanne Gardey, Elisabeth Debs. La nouvelle personne est Bernard Savin.

Approuvé à l'unanimité.

8- Approbation du compte administratif 2023.

a) Budget principal.

Résultats du compte administratif 2023:

En investissement

Dépenses prévues : 1 794 713,58

Réalisé: 780 817

Reste à réaliser 18 103,25

Recettes prévues: 1 794 713,58

Réalisé: 722 682

En fonctionnement

Dépenses prévues: 2 646 495,99

Réalisé: 1 785 765,94

Recettes prévues: 2 646 495,99

Réalisé: 2 803 522,59

Le résultat de clôture de l'exercice en investissement est négatif de 58 134, en fonctionnement il est de 1 756 061 ce qui fait un résultat global de 956 622.

Mylène Robert insiste sur le fait que le budget a un résultat avec un excédent alors que dans la presse il était dit qu'il était négatif.

Gérard Leclerc explique que le résultat annoncé de fonctionnement est de 221 655€. Nous avons eu des recettes exceptionnelles et un remboursement d'assurance de 191 981€.

63 000€ qui a été attribué le 18 décembre par l'état français non prévu au budget
50 000€ recette exceptionnelle sur l'impôt direct

78 878€ remboursement de l'assurance pour la grêle qui aurait dû être passé en investissement en 2024 (écrit du trésor public)

On arrive à un résultat de 29 694€ .

Il faut compter les dépenses à venir sur les événements climatiques dont on a perçu le remboursement en 2023 alors qu'une partie des dépenses seront en 2024: à peu près 30 000€

Dans les dépenses générales de l'article 11 on a 98 611€ qui ont été versées en 2024 alors qu'elles sont de valeur 2023. Une grande partie concerne l'énergie, et cette année on aura un budget énergie à 180 000€ au lieu de 120 000€ dû à la facture 2023 de 78 000€ que l'on doit payer en 2024.

Il faut rajouter l'investissement des lampadaires que l'on passe en LED et qu'à partir de 2024 on doit passer en fonctionnement. Donc on va devoir payer en 3 ans, 3 fois 45 845€. Ce qui fait que l'on rajouté 145 000€ dans le compte de fonctionnement.

Les recettes augmentent de 1 à 2% et les dépenses ont augmentées de 36%.
L'avenir il y aura un gros problème pour maintenir le fonctionnement à l'équilibre.

Mylène Robert n'est pas d'accord sur le fond expliquant que l'on fait un ajustement en fin d'année.

Gérard Leclerc explique qu'il y a une différence entre comptabilité et gestion. Une commune se doit d'avoir une bonne gestion en anticipant les dépenses.

Approuvé à 18 voix, Mylène Robert étant sortie.

b) Budget annexe lotissement.

Résultat investissement négatif à 371 502€ dû à tous les travaux.

Le but est une opération blanche ce qui nous amène à fixer le prix de vente à 45€ le m². La première vente commence la semaine prochaine, et nous avons pour le moment 9 réservations. Le fruit des ventes viendra migrer vers le budget principal au fur et à mesure.

Approuvé à 18 voix, Mylène Robert étant sortie.

9- Approbation du compte de gestion 2023.

a) Budget Principal.

C'est la même chose que le compte administratif sauf qu'il y a en plus la relation patrimoniale.

Nous avons 19 205 000€ en actif immobilisé et 18 233 000 en immobilisation.

En passif nous avons la même chose.

Approuvé à l'unanimité.

b) Budget annexe lotissement.

Actif 446 400€ qui correspondent aux terrains + travaux

14 890€ Créances non réglées au 31/12/2023

Approuvé à l'unanimité.

10- Affectation des résultats 2023.

Affectation du déficit reporté d'investissement compte 001 pour 58 134,24€ et excédent reporté de fonctionnement compte 002 pour 941 519€.

Approuvé à l'unanimité.

11- Vote des taux d'imposition 2024.

Les taux appliqués depuis plusieurs années sont pour la commune:

Taxe foncière bâtie: 35,2%

Taxe foncière non bâtie: 43,43%

CFE: 21,25%

La municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux lui incombant.

Approuvé à l'unanimité.

12- Présentation et approbation budget 2024.

a) Budget Principal.

Une grande part de nos investissements doivent être orientés à produire rapidement de la rente d'où achats immobiliers qui doivent produire 750 000€ de revenus d'ici 2026 (au lieu de 268 000 aujourd'hui).

Cela compensera la baisse des recettes et des subventions.

1) Dépenses

Pas d'augmentation du coût de la cantine pour les parents malgré l'augmentation du coût pour la commune.

Masse salariale en hausse sans augmentation d'effectif.

Achat des anciens bâtiments GIRPAV pour 75 000€.

Nous allons passer l'appel d'offre pour ROVIMA. En mai appel d'offre pour le maître d'oeuvre et dans le 3^{ième} trimestre 2024 2 appels d'offre pour la démolition des bâtiments et la recherche de pollution dans les sols.

Achat des 9000m² derrière l'école pour 5353€.

Concrétisation de l'achat de l' ADEI.

Programme de voiries avec 70 000€ cette année.

Problème des eaux pluviales à Super U ainsi qu'à Petit Niort.

Matériel roulant: Réparation et achats pour 35 000€ en investissement et 90 000€ en fonctionnement.

Informatisation de nos bureaux pour 5000€ et achat de bureaux pour 5000€.

Le chapitre 011 augmente énormément:

-On a prévu 100 000€ pour SODEXO

-Consommation exagérée d'eau due aux pertes d'eau. On a commencé à faire des travaux au niveau de la place de la mairie.

-Énergie: 75 000€ pour le premier trimestre. On sera à 180 000€ pour cette année.

-Au niveau des combustibles on a prévu 35 000€. Le prix des pellets a augmenté de même que le fioul.

-Les fournitures de voiries ont été augmentées pour la signalisation dans le bourg.

-Autres grosses dépenses: les bâtiments publics et autres bâtiments.

Nous allons récupérer cette année 12 maisons du lotissement les Bouyers sur 19. Elles sont en mauvais état et nous aurons beaucoup de dépenses pour les mettre aux normes.

-On a augmenté le budget réseaux car on doit refaire des fossés, remettre des haies.

-Matériel roulant forte augmentation.

-Études et recherches augmentation aussi pour la place des tilleuls et la méthanisation.

Le chapitre 012 charges de personnel augmente beaucoup aussi. On va garder le même nombre de personnel, il n'y aura pas de personnel en plus.

On approche des 50% de la valeur des dépenses de fonctionnement.

Sylvie Morgan nous détaille les différentes subventions aux associations.

La valeur au SICM a baissé car ils ont vendu un immeuble sur Mirambeau pour 140 000€, le SICM a voté une baisse des cotisations des communes.

On arrive à un montant total de 2 532 858€ en légère baisse par rapport à 2023.

2) Recettes

- Remboursement sur rémunération du personnel a baissé
- Aire de camping car et panneaux photovoltaïques : 27 000€
- Droits des services périscolaires 55 000€.

- Impôts et taxes 720 000€
- Taxe commerciale 45 000€
- Taxe additionnelle aux droits de mutation 100 000€
- Fraction de TVA 65 000€

Total Du chapitre 73: 973 300€ en légère baisse

En ce qui concerne les dotations forte baisse puisque l'on compte sur 275 000€ au lieu de 471 882 réalisé en 2023.

Au niveau des investissements en dépenses c'est ce que Gérard Leclerc a présenté précédemment.

Immobilisations corporelles pour 431 010€

Immobilisations en cours pour 30 000€

En recettes:

- chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves 147 737€
- subventions d'investissement reçues 251 941€

Approuvé à la majorité: 16 voix pour, 3 abstentions.

13- Admission en non-valeurs: créances irrécouvrables

2408, 54€ qui ne peuvent pas être recouvrées.

Approuvé à l'unanimité.

14- Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires

Approuvé à l'unanimité.

15- Prime du pouvoir d'achat

Prime mise en place par l'État pour faire face à l'inflation. Le dernier délai pour la verser est juin. Ils sont 17 à pouvoir en bénéficier parmi nos agents. Le montant total s'élève à 13 300€: 14 agents à 800€ et 3 agents à 700€.

Mylène Robert remarque que certaines communes ont versées 200, 300 ou 400€.

Emmanuel souligne que la rémunération brute annuelle de nos agents est loin d'être à 39 000€ et que cette prime sera un bon coup de pouce. C'est un choix politique.

Mylène Robert se réjouit que les finances de la commune aillent bien puisque nous pouvons payer un maximum de prime à nos employés.

Approuvé à l'unanimité.

16- Motion de soutien projet d'implantation EPR2 Site du Blayais

Des études sont menées sur la centrale de Braud et Saint-Louis pour savoir si le site est viable pour accueillir de nouveaux réacteurs EPR2.

le but est d'acter notre soutien à l'étude de faisabilité pour l'implantation de deux EPR2 dans le Blayais.

Approuvé à l'unanimité.

17- Lotissement Résidence du Parc

Modification de la délibération du 23/02/2023 pour signature des documents dû au changement de maire.

Approuvé à l'unanimité.

18- Acquisition de l'ADEI

Modification de la délibération du 25/03/2023 pour signature des documents dû au changement de maire.

Approuvé à l'unanimité.

19- Cession des locaux de l'ancienne trésorerie à Maître Klopp Baudry

Autorisation à Gérard Leclerc de signer tous les documents se rapportant à cette vente.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Réorganisation des services techniques

Les employés seront dispachés en fonction de leurs compétence et leurs desiderata.

- section espaces verts avec 4 agents
- section propreté avec 2 agents
- section travaux et dépannages avec 2 agents
- section entretien des bâtiments (propreté)

On va recruter un coordinateur manager du service technique.

Mylène Robert demande si c'est une nouvelle embauche. Gérard Leclerc précise que ce sera une nouvelle personne physique mais en remplacement d'un agent qui part.

- **Travaux à prévoir en voirie**

Premier chantier: rue de la Tonnelle qui est très fréquentée et très endommagée.

Des demandes de devis vont être lancées.

Au lieu-dit Ferrat consultation avec les administrés pour une réfection totale de la voirie et des réseaux (enfouissement des réseaux, réfection de la chaussée et réalisation de trottoirs)

- **Petit matériel**

Il y a du matériel qui est très vieux et dangereux à utiliser qu'il faudra penser à remplacer, notamment la tondeuse et une petite tronçonneuse.

- **Matériel roulant**

Gros problème avec la balayeuse. Le camion benne est HS. Le partner est interdit de rouler par le contrôle technique.

- **Écoles**

Un point a été fait sur les bâtiments. Il y a des fuites au niveau de la cantine, côté cuisine, réfectoire et local de stockage. Le problème vient de la toiture qui a été défoncée par des jeunes qui montent sur le toit pour aller taguer la bâche. C'est 120M2 qui sont impactés.

Des demandes de devis sont en cours pour savoir si on peut réparer.

On doit sécuriser l'accès pour empêcher que ça recommence.

D'autre part il est prévu d'installer des systèmes anti-panique sur les portes de l'écoles qui ouvrent sur l'extérieur.

On a demandé une contre expertise par VERITAS sur les fissures.

Les enseignants vont étudier un projet pour végétaliser la cour de récréation qui est très minérale avec l'aval de la municipalité.

- **Événementiel**

La municipalité installera une scène sur la place de la mairie le 21 juin pour la fête de la musique de 20H à 23H.

Gérard Leclerc clôture la séance à 21H56.

